



Paris, le 5 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrat de liquidité : la Place salue la décision de l'AMF

Middlenext, l'AFG, l'AF2i la SFAF, Euronext, l'AMAFI et les Places Financières Régionales saluent, après un examen attentif, la décision que vient de prendre l'AMF concernant les contrats de liquidité. Au terme d'une concertation de plus de deux ans avec la Place, l'AMF a adopté un dispositif qui, dans l'attente du recueil des données nécessaires, permet de préserver une technique largement utilisée sur la Place de Paris au bénéfice des entreprises qui y sont cotées et des investisseurs.

Les signataires représentent les différentes composantes du marché : émetteurs, investisseurs professionnels, analystes financiers, intermédiaires de marché, infrastructure de marché et Places financières régionales. C'est sous leur impulsion qu'en liaison avec l'autorité de marché – la COB d'abord, l'AMF ensuite -, les contrats de liquidité ont pris en France depuis près de 20 ans, une dimension particulière. Aujourd'hui en effet, au travers de la Pratique de marché admise (PMA) définie par l'AMF, plus de 400 émetteurs français cotés, dont une très grande majorité de PME et ETI, disposent d'un contrat de liquidité. Seuls trois autres États membres de l'Union européenne ayant mis en place une telle technique, cela signifie que 90% des contrats de liquidité conclus en Europe relèvent de la PMA AMF.

Le cadre des contrats de liquidité étant modifié par le règlement Abus de marché, applicable à partir de juillet 2016, l'AMF a mené des travaux d'adaptation de la PMA depuis plus de deux ans. A cette occasion, les signataires ont exprimé à plusieurs reprises leur souci de ne pas voir brider inutilement l'efficacité d'un dispositif qui, pour les émetteurs qui y ont recours, a pour objet de favoriser au profit des investisseurs, la liquidité des transactions et la régularité des cotations de leurs titres, sans contrecarrer la tendance de marché. Cette dimension est en effet particulièrement importante à l'heure où l'enjeu du financement des entreprises est au centre de l'attention de tous, en France mais aussi en Europe.

Prenant en compte cet enjeu, l'AMF a notifié à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA sous son acronyme anglais) une PMA modifiée. Mi-avril, l'ESMA a toutefois rendu un avis négatif sur ce dispositif. Cet avis illustre le risque découlant d'une recherche de convergence à tout prix, même là où elle n'a pas lieu d'être, l'essence même d'une PMA étant de permettre à une autorité nationale de tenir compte de la situation particulière de son marché. Mais cet avis est surtout particulièrement préoccupant car il ignore les bénéfices qu'apportent les contrats de liquidité. Et cela, alors que fin mai, la Commission européenne a mis sur la table des colégislateurs une proposition de règlement délégué instaurant au

niveau européen un régime de contrat de liquidité utilisable par tous les émetteurs cotés sur un marché de croissance des PME (*SME growth market*).

Dans ce contexte, et après consultation des signataires, l'AMF a publié le 2 juillet une PMA modifiée pour prendre en compte certains aspects de l'avis d'ESMA. Au travers de cette publication, l'Autorité marque l'attention qu'elle porte aux problématiques de financement des entreprises par le marché et reconnaît l'importance de pouvoir bénéficier d'une période d'évaluation, lui permettant de disposer des données nécessaires avant de réexaminer le cadre ainsi posé. Mais cette publication est surtout la traduction de sa volonté de maintenir une technique qui sert le bon fonctionnement du marché, et particulièrement lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides pour lesquelles ces enjeux sont particulièrement forts.

AMAFI

Contact presse

Philippe Bouyoux, Directeur de la communication
Tél : 01 53 83 00 84

Af2i

Contact presse

Emilie Balard, Directrice de la communication
Tél : 01 42 96 25 36

Middlenext

Contact presse

Caroline WEBER, Directrice Générale
Tél : 06 80 21 64 68

AFG

Contact presse

Eric Pagniez, Délégué Général Adjoint
Tél : 01 44 94 94 06

SFAF

Contact presse

Bruno Beauvois, Délégué général
Tél : 01 56 43 43 14

Place Financières Régionales

Contact presse

Philippe de Portzamparc, Coordinateur et Porte-parole
Tél : 02 40 44 94 35

À propos de l'AMAFI

L'**AMAFI, Association française des marchés financiers**, est l'organisation professionnelle qui, aux niveaux national, européen et international, représente les acteurs des marchés financiers en France. Elle regroupe plus de 140 adhérents, entreprises d'investissement, banques, infrastructures de marché et de post-marché, cabinets d'avocats et de conseil, qui jouent un rôle crucial pour le financement de l'économie et l'allocation de l'épargne.

www.amafi.fr  @AMAFI_FR

À propos de Middlenext

Middlenext est l'association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées. Créée en 1987, Middlenext fédère et représente les sociétés cotées sur Euronext et Euronext Growth tous secteurs d'activité confondus.

L'action de Middlenext est quadruple :

- représenter et défendre les intérêts de ses entreprises membres, auprès des autorités de tutelle boursière et des pouvoirs publics ;
- assurer la promotion des entreprises cotées qu'elle fédère et renforcer leur visibilité auprès des acteurs de la communauté financière, des investisseurs et des médias ;
- accompagner les dirigeants dans la maîtrise des techniques boursières essentielles à l'optimisation de leur cotation en Bourse ;
- contribuer, via son Institut de recherche, à développer la connaissance sur les valeurs moyennes cotées par le recours à une expertise académique indépendante et transparente.

Middlenext est membre fondateur d'EuropeanIssuers, première association européenne qui promeut les intérêts des sociétés cotées en Bourse.

www.middlenext.com

À propos de l'AFG

L'**AFG, Association Française de la Gestion financière**, représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

www.afg.asso.fr  @AFG France

À propos de l'Af2i

L'Association française des investisseurs institutionnels a été créée en 2002 avec pour ambition de fédérer tous les acteurs économiques concernés par les procédures et techniques de gestion institutionnelle, quelle que soit leur famille d'appartenance (assurance, retraite, prévoyance, mutuelle de santé, fonds de dotation, fondation, association, entité publique ou institution spéciale, entreprise à statut spécifique...). Elle le fait notamment à travers ses réalisations : centre de réflexions et de propositions, information et assistance. Elle établit chaque année une cartographie précise de ses membres et du monde institutionnel. Elle compte 82 membres adhérents, représentant plus de 2 200 Md€ d'actifs gérés et 83 membres partenaires représentatifs des différents métiers des prestataires de la gestion d'actifs et du métier du titre (SGP, consultants, dépositaires, fournisseurs d'indices, brokers, etc...). Du fait de la diversité de ces membres, elle est l'association la plus représentative du monde institutionnel européen.

www.af2i.org


À propos d'Euronext

Euronext est la première bourse pan-européenne de la zone euro avec près de 1300 émetteurs, représentant une capitalisation boursière totale de près de 3900 milliards d'euros à fin juin 2018, dont 24 grandes valeurs composant l'indice Morningstar® Eurozone 50 Index SM Euronext gère des marchés au comptant et dérivés réglementés et transparents et couvre une clientèle nationale et internationale solide et diversifiée. Le groupe représente le plus grand centre de cotation d'obligations et de fonds au monde. Son offre recouvre des produits variés tels que les actions, les ETF (Exchange Traded Funds), les warrants et certificats, les obligations, les dérivés sur actions, les dérivés sur matières premières et les indices. Euronext met également à profit son expertise en fournissant des solutions technologiques et des services administrés à des tiers. En complément de son principal marché réglementé, Euronext gère Euronext Growth TM et Euronext AccessTM, qui facilitent et simplifient la cotation des petites et moyennes entreprises.

Suivez les dernières actualités d'Euronext sur Twitter (<https://twitter.com/euronext>) and LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/euronext>).

À propos de la SFAF

La **SFAF, Société française des analystes financiers**, représente, depuis plus de 50 ans, le métier de l'analyse financière, de crédit, du *risk management* et de l'investissement des sociétés cotées et non cotées. 1.500 spécialistes en sont membres. La SFAF œuvre à la formation des professionnels de la finance, à l'amélioration des techniques de l'analyse, au développement d'une information économique et financière de qualité des entreprises faisant appel au marché financier. Elle édite la revue trimestrielle - Analyse financière - et publie la newsletter *Analyse financière*. La SFAF est membre fondateur de l'EFFAS (association européenne des analystes financiers) et de l'ACIIA (*Association of Certified International Investment Analysts*®).

www.sfaf.com Suivez nous sur  @SFAF_asso